

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

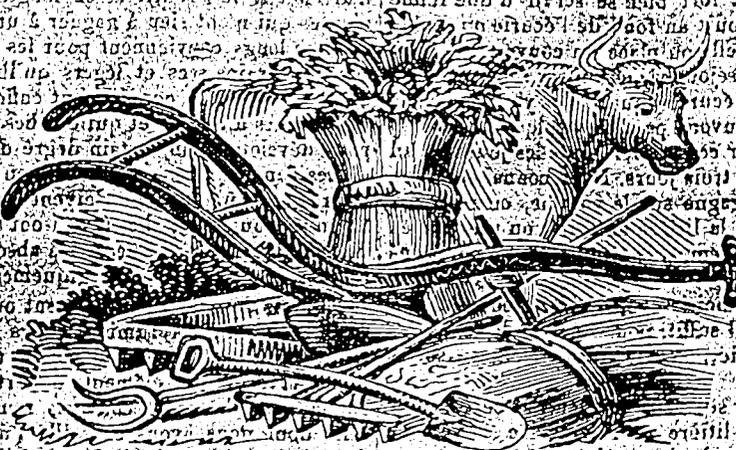
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis
Éditeur-Propriétaire: **FIRMIN H. PROULX** Rédaction

A qui toutes lettres concer-
nant l'Administration de la
Gazette les demandes
pour abonnement doivent
être adressées franco.

L'abonnement est de \$1
par an payable d'avance.
On ne s'abonne pas pour
moins d'une année.
L'avis de discontinuation
doit être donné par écrit
au bureau un mois d'a-
vanee. Les arriérés de-
vront avoir été payés, sans
quoi, l'abonnement sera
censé continuer, malgré
le refus de la Gazette.



Toutes lettres, correspon-
dances, concernant la Ré-
daction, doivent être di-
rectement adressées à
FIRMIN H. PROULX
ANNONCES
Toute insertion 10 cts la
ligne, 2me insertion
5 cts par ligne.
Pour les annonces à long
terme, conditions libé-
rales.
Que ceux qui désirent s'a-
dresser aux cultivateurs
annoncent dans notre
Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE
Causerie agricole : Séjour des fumiers dans les étables et écu-
ries. — Les fumiers courts et les fumiers longs.
Revue de la Semaine : La Franc-Maçonnerie poursuit son
œuvre en Europe et en Amérique; elle élit Garibaldi à Rome,
pousse M. de Bismarck à la persécution sanglante en Alle-
magne et ne cesse de mettre des entraves à la paix en France.
Trait qui montre que les sociétés secrètes sont en Amérique
ce qu'elles sont dans l'ancien continent. — Elles existent depuis
longtemps en Canada. — Les catholiques de Manitoba et du
Nouveau-Brunswick sont aujourd'hui les victimes de leur haine
fanatique. — Lettre de Mgr. Swoeny, évêque de St. Jean du
Nouveau-Brunswick. — Le comité des Tanneries tient ses
séances à Montréal. — Ajournement des Chambres de Québec
au 13 janvier. — Correspondance : Vaches racées.
Sujets divers : Comment utiliser les chairs d'animaux morts. —
Nourriture de l'espèce bovine en hiver. — De la profession du
fermier. — *Petite chronique* : Sans emploi à New-York — La
colonie de Plöpolis. — *Recettes* : Moyen pour préserver de la
rouille toute espèce de métaux. — Engelures.

CAUSERIE AGRICOLE
SEJOUR DES FUMIERS DANS LES ÉTABLES ET ÉCURIES
Le plus habile cultivateur, dit M. P. Joigneaux, est celui
qui sait produire les plus grosses masses de bon engrais au
plus bas prix possible. Les petits tas de fumier ne mènent
à rien, les gros mènent à tout; c'est dans les gros tas que
sont cachés nos secrets, c'est là que sortent nos merveilles.
Ce sont eux qui transforment les terres de mauvaises qualités
en terres de premier ordre; qui font pousser deux épis là
où il n'en poussait qu'un, onire deux pains où l'on en en-
quait qu'un, qui chassent les disettes et en préviennent le re-
tour. C'est à la fois le remède et le préservatif. Les fumiers
c'est la santé, c'est la vie des champs, l'explication des
récoltes, la providence des fermes. On ne saurait donc lui
donner trop d'attention, et les enseignements donnés à ce
sujet ne sauraient être de trop.

Sur ce point, nous n'en doutons pas, tous les cultivateurs
sont sans exception, sont de l'avis de M. Joigneaux; et
cependant, nous avons des localités où, dans la plupart des
fermes, les fumiers séjournent plus qu'ils ne devraient, les
animaux, dans les étables et les écuries. En procédant de la
sorte, en renouvelant à peine la litière, il est impossible de
fabriquer des quantités considérables d'engrais. On en con-
vient, mais on nous invite à remarquer que le fumier, sé-
journant aussi dans les étables est à l'abri des eaux plu-
viales; d'une part, ce qui est un avantage incontestable;
que, d'autre part, il reçoit plus de déjections liquides que
les fumiers enlevés des étables deux fois par semaine ou
tous les huit jours. On ajoute, en troisième lieu, que la li-
tière est constamment foulée, ce qui l'empêche de moisir,
autrement dit de prendre le blanc, ce qui est un autre
avantage. Il n'est pas absolument nécessaire de laisser le fumier
sous les bêtes, pour le soustraire aux eaux pluviales. On
peut, comme nous l'avons dit, l'abriter au moyen d'un han-
gar ou de paillassons mobiles. Quant aux déjections liquides
qui passent pour envahir d'autant plus le fumier qu'il en
reçoit davantage, nous ferons observer qu'il y a des limites
à toutes choses. L'éponge ne prend pas l'eau indéfiniment, une fois bien
gonflée et bien pleine elle la refuse. Or, il en est de même
pour la litière; quand elle a pris tout ce qu'elle peut
prendre, elle laisse aller le reste; tantôt, les urines surabon-
dantes s'en vont dans les ruisseaux; tantôt, elles s'infiltrant
dans le sol; et c'est autant de perdu. Nous mettrons tous les
jours de fortes brassées de litière, fraiches, sur du fumier
pourri; que vous n'arrêteriez pas au passage la meilleure
partie des urines qui ruisselleraient parmi les brins de paille
ou de bruyères, et gagneraient les couches basses, puis le sol.
Puisque la place est prise, en dessous, que l'éponge est
pleine, les déjections liquides ne sauraient plus s'y loger.
Elles passent et se perdent. Avec des écuries ou des étables, parfaitement payées en

Union des Nations en l'Assemblée

pente légère, les infiltrations dans la terre ne sont pas à craindre; les urines surabondantes s'en vont dans une rigole et de là jusqu'au puisard, d'où on les retire avec une pompe ou des seaux pour arroser directement les récoltes ou fabriquer d'excellents composts.

Ceux qui ne sont pas assez riches pour faire les frais d'un puisard en pierre, peuvent fort bien se servir d'une tonne cerclée en fer que l'on enfouit au fond de l'écurie ou de l'étable, et au-dessus de laquelle on place un couvercle.

Si nous condamnons le séjour des fumiers sous les bêtes dans les étables et dans les écuries, quand il s'y prolonge des mois entiers, nous n'approuvons pas, croyez-le bien, la méthode qui consiste à enlever ces fumiers tous les jours ou au plus tard tous les deux ou trois jours. Nous connaissons que si, par cette méthode, on gagne sur le volume, on perd sur la qualité. Il est clair que la litière expédiée ou renouvelée si fréquemment, n'a pas le temps de s'imprégner à point des déjections liquides.

En ce qui concerne la moisissure, le blanc comme l'on dit, il faut se rappeler qu'il suffit, pour l'éviter de tasser les engrais avec soin, de les piétiner vigoureusement au sortir de l'étable ou de l'écurie.

Les étables, où le fumier séjourne non sous les bêtes, mais derrière les bêtes, et où la litière est renouvelée souvent et abondamment, ont le mérite de donner la quantité et la qualité. Du moment où il nous serait démontré que l'hygiène n'a pas à se plaindre de ce système, et du moment aussi où l'excédant de purin serait reçu dans une citerne, nous n'hésiterions pas à le recommander de préférence à tout autre.

Il est certain, écrit M. Rouquet, que la conservation des fumiers dans les bâtiments présente de précieux avantages. Non-seulement, par ce moyen, on réalise sur les frais de main-d'œuvre une économie notable, non-seulement les fumiers ainsi préparés jouissent de propriétés supérieures à celles des fumiers traités par les procédés généralement usités, mais on obtient encore une quantité d'engrais plus élevée.

Schwartz assure, de son côté, que quelles que soient les dispositions que l'on puisse prendre pour la préparation du fumier à ciel ouvert, les résultats ne sont et ne peuvent jamais être d'une quantité égale à celle des fumiers séjournant à l'étable.

Gardons-nous bien de confondre la méthode des cultivateurs arriérés qui laissent leurs bêtes, chevaux et vaches sur un fumier boueux pendant trois, quatre mois et plus, et qui épargnent la litière de leur mieux, avec cette méthode qui consiste à retirer le fumier de dessous les bêtes, très-souvent pour le jeter en arrière, méthode dans laquelle la litière neuve n'est pas donnée avec parcimonie. Dans les étables d'un cultivateur soigneux, la propreté règne, les pieds sont à sec; chez le cultivateur négligeant, les étables sont malpropres, et l'on marche dans le purin et les bouses jusqu'à la cheville, et la quantité de l'engrais ne s'y obtient pas en même temps que la quantité.

LES FUMIERS LONGS ET LES FUMIERS COURTS.

On appelle *fumier long* les litières que l'on sort des étables et des écuries avant qu'elles aient eu le temps de se décomposer et de former pâte avec les excréments. Dans les contrées où la litière consiste exclusivement en paille, on les nomme *fumier pailleux*.

On appelle *fumiers courts*, ceux qui ont éprouvé une fermentation plus ou moins soutenue et qui se laissent couper plus ou moins facilement avec la bêche. Les uns et les autres ont leur mérite.

Les fumiers longs conviennent aux sols argileux sur lesquels ils exercent une action mécanique. Pendant qu'ils tiennent la couche arable soulevée, les influences atmosphériques se produisent, la terre se ressuie, l'air et le soleil l'améliorent. Les fumiers longs, par cela même que leur décomposition est peu avancée, ne produisent pas rapidement, leur effet se fait sentir assez longtemps et conviennent aux plantes qui n'ont rien à gagner à une croissance rapide. Les fumiers longs conviennent pour les fumures en couverture sur les terrains secs et légers qu'ils protègent contre l'ardeur du soleil. Il conviennent enfin aux jardiniers qui ont des couches à établir et qui ont besoin de leur fermentation pour développer un certain degré de chaleur.

Les fumiers longs, si précieux en couverture sur les terres légères et brûlantes, ne doivent pas y être enfouis, parce qu'en les soulevant, elles favorisent trop l'action desséchante de l'air. Quand il y a nécessité absolue de s'en servir en pareil cas, il faut rouler énergiquement le sol.

Enfouis dans le sol au moment où ils sont retirés de dessous le bétail, les fumiers longs ou fumiers pailleux se trouvent immédiatement dans des conditions très-propres à la conservation des éléments de fertilité. La couche de terre par laquelle ils sont recouverts remplit le même objet que celle dont nous avons conseillé l'usage dans la confection des tas de fumier, c'est-à-dire qu'elle absorbe les émanations gazeuses et jette par rapport à celles-ci le rôle de condenseur. Cependant, toutes les terres ne possèdent pas au même degré cette force absorbante, et sous ce rapport, les sols forts et argileux tiennent le premier rang. Les fumiers frais enfouis éprouvent la fermentation qui doit les transformer en aliments pour les récoltes, mais la décomposition ne peut se produire avec la même rapidité qu'en les tas, car la matière est divisée en couche de peu d'épaisseur, et la putréfaction se trouve encore ralentie par l'interposition des substances terreuses. La transformation des parties constituantes des fumiers enfouis à l'état frais s'effectue donc avec lenteur, et c'est ce qui explique leur action plus longue et plus durable sur la végétation. Ce caractère nous indique déjà qu'il est certaines circonstances culturales où les engrais décomposés doivent avoir la préférence.

Les fumiers longs sont surtout avantageux dans les sols forts et compactes qu'ils réchauffent et dont ils modifient la tenacité par l'interposition, entre leurs particules, des matières pailleuses. La décomposition qui se produit dans le fumier enfoui est accompagnée d'un dégagement de chaleur qui élève la température du sol, et, tout en concourant à l'ameublissement de la couche arable, elle lui donne une grande richesse et une grande activité et provoque même la germination des graines de mauvaises herbes.

Ce dernier effet a même servi aux adversaires des fumiers longs: mais, lorsque l'engrais est employé au commencement de la rotation, appliqué à des plantes qui permettent les binages et les sarclages, le reproche perd sa valeur. Si, d'ailleurs, l'intervalle qui sépare l'application du fumier de l'époque des semailles est assez long pour permettre aux plantes adventives d'apparaître, il n'y a aucun danger à redouter, car alors on pourra enfouir les mauvaises herbes par un labour superficiel, ce qui sera loin de nuire à la récolte, qui doit venir sur la fumure.

Un autre reproche élevé contre l'emploi des fumiers frais, repose sur ce préjugé, que les déjections nouvelles nuisent à la végétation. La preuve du contraire, dit M. Baussin, gault, peut s'établir facilement: il suffit, en effet, de rappeler que dans le parcage des moutons, du bétail, les excréments comme les urines passent immédiatement aux champs,

aux pâturages que parcourent les animaux; et qui élève la voix pour s'en plaindre?

Sans doute les déjections fraîches, répandues en excès, peuvent nuire aux plantes, mais on peut en dire autant des engrais fermentés.

Les sols tenaces retiennent avec force les principes fertilisants qu'ils puisent dans l'atmosphère et dans les fumiers, et ils ne les cèdent que peu à peu aux récoltes; aussi est-il infiniment plus difficile d'épuiser une terre argileuse qu'une terre sablonneuse. La fermentation que le fumier frais éprouve dans les sols forts est favorable à la mise en activité des matières nutritives que ces terrains ont absorbées, et par conséquent les engrais non décomposés peuvent ici provoquer des réactions qui n'auraient pas lieu sous l'influence d'un fumier arrivé à un grand état de décomposition. Par contre, dans un terrain arrivé à un épuisement complet, le fumier frais produirait des effets marqués.

Non, seulement les exigences du sol, mais encore celles des plantes doivent être consultées et nous diriger dans l'emploi de tel ou tel fumier.

Les fumiers courts, divisés, désagrégés, ramollis, sont de la pourriture toute préparée, facile à dissoudre, n'ayant besoin que d'un peu d'eau pour se convertir en purin, séve, qui entre dans les plantes par les racines et fonctionne instantanément. Ils conviennent aux terres légères qu'ils ne soulèvent pas, aux végétaux qui gagnent à un développement rapide, comme, par exemple, aux plantes fourragères, aux plantes industrielles et aux légumes de potager. Pour peu que les eaux pluviales ou les arrosages artificiels les secondent, ces fumiers font merveille; mais comme ils agissent vite, ils s'usent vite aussi; c'est pourquoi ils doivent être préférés pour les plantes dont la période végétative est de courte durée, sinon elles seront en souffrance. Les pommes de terre se trouvent très bien de l'emploi du fumier frais, mais il n'en est pas de même de la betterave qui, sous l'influence de ce dernier, se bifurque, et acquiert moins de qualités.

REVUE DE LA SEMAINE

Un mal terrible dévore les sociétés du nouveau et de l'ancien monde; un mal qui entrave toutes les œuvres de prospérité et de salut; un mal, qui souffle partout le désordre et ne récolte que des ruines: c'est la Franc-Maçonnerie avec toutes les sociétés secrètes, de n'importe quel nom, qui s'y rattachent. Elle veut détruire toute autorité divine et humaine, et toute notion de droit et de justice, ne gouverner les peuples qu'au point de vue des intérêts, ne se préoccuper que des prérogatives de la force brutale. Son idéal, c'est le régime des bêtes fauves du désert, régime que le Fils de Dieu a trouvé réalisé dans l'empire romain, lorsqu'il s'incarna pour tout renouveler, non seulement l'homme individuel, mais le corps social tout entier.

Depuis longtemps déjà l'Eglise a frappé de ses anathèmes cet horrible monstre; plus d'une fois Pie IX lui a porté de rudes coups, en signalant ses complots contre l'Eglise et la société; peuples et rois ont affecté de ne point comprendre, et le mal augmente d'une façon alarmante. Comme un cancer meurtrier, il s'enfonce au sein de tous les Empires et de tous les Etats, et si Dieu n'avait fait les sociétés guérissables en les faisant chrétiennes, nous ne pourrions nous empêcher d'avouer que nous sommes proches de la fin.

La Franc-Maçonnerie, lisons-nous dans le *Monde*, s'est dissimulée tour à tour, sous les noms de *révolution*, de *réforme*, de *libéralisme*, de *socialisme*; les Papes ont été les

seuls à reconnaître que sous ces noms divers se cachait la Franc-Maçonnerie. Aujourd'hui ses secrets sont devenus publics, ses loges n'ont plus de mystères, elle marche au grand jour, comme assurée du triomphe, elle porte sur son front le signe de la bête de l'Apocalypse. C'est l'armée de l'Antéchrist. Nous ne craignons rien pour l'Eglise qui a pour elle les promesses éternelles; mais nous tremblons pour la destinée des nations de l'Europe, et nous voudrions qu'ob formât une ligue forte, active, vigilante, pour engager une lutte de tous les jours, de toutes les heures, contre les milices de l'enfer, et soutenue par de ferventes prières, déjouer leurs sinistres projets. Que la presse chrétienne répète chaque jour le *Delenda Carthago*; que tous les hommes de bonne volonté se mettent à l'œuvre; il n'y a pas un moment à perdre; le salut n'est qu'à ce prix.

En Italie, la Franc-Maçonnerie a fait un nouveau pas. Aux élections qui viennent de s'y terminer pour renouveler les chambres, le Grand Orient, l'ennemi du Pape, de l'Eglise et de Jésus-Christ, Garibaldi a été élu; triomphe hideux qui s'exécute sous les yeux de la douce victime, du vrai souverain captif au Vatican.

Il vaut mieux peut être ne pas se désoler de cette victoire de la secte. Les derniers actes de sauvagerie ne tarderont pas à s'accomplir, et des excès mêmes auxquels elle se portera jaillira le salut.

En Allemagne, le sang des martyrs a commencé à couler. Bismarck, qui n'est que l'exécuteur des hautes œuvres des loges maçonniques allemandes, voulant à tout prix que ses lois anti catholiques s'exécutent, ne recule pas devant les moyens extrêmes, et a donné ordre à ses gendarmes de frapper à grands coups de sabre. C'était le jour de la Toussaint, dans l'Eglise de St. Laurent de Trèves, en face des saints autels, que la politique impie du grand Prussien a reçu le baptême de sang.

C'est aussi la Franc-Maçonnerie qui règne en Suisse dans la personne du citoyen Cortaret; c'est elle qui déchiré l'Espagne; qui empêche la France de recouvrer le repos en intrigant pour qu'on ne permette pas à Henri V de rétablir l'ordre. La Franc-Maçonnerie a profondément miné le sol sur lequel l'Europe s'appuie, et la menace aujourd'hui de catastrophes épouvantables.

L'état de souffrance et les malheurs qui pèsent sur l'ancien monde auraient dû nous engager; il semble, nous, habitants de l'Amérique, à ne point permettre aux causes qui ont produit ces effets funestes de pénétrer au milieu de nous; mais nous n'avons pas eu cette prudence ni cette sagesse. Les sociétés secrètes fleurissent et se développent en Amérique avec une rapidité désolante. Aux Etats-Unis, les *Francs-Maçons*, les *Odd-Fellows*, les *Templiers*, ont des loges magnifiques, et dans les processions ils étalent avec orgueil leurs insignes symboliques.

Aussi bien qu'en Europe, continue le correspondant du *Monde*, aux Etats-Unis, pour arriver aux charges et aux honneurs, il faut être affilié à quelqu'une de ces sectes. C'est en vain qu'on prétend ne voir dans ces sociétés qu'un but de politique ou de bienfaisance. L'Eglise qui ne sa laisse pas surprendre, les a anathématisées. Les protestants se moquent des excommunications du Pape. Mais que dire de tant de catholiques, se déclarant fils soumis de l'Eglise, comme au Brésil, et qui pourtant s'enlèvent dans les loges? Ce n'est pas là une des moindres difficultés des missionnaires, quand ils ont à administrer les sacrements à ces pauvres égarés, qui ne veulent pas comprendre leurs torts. Mais les prescriptions de l'Eglise sont formelles, et le prêtre qui connaît ses devoirs ne fléchira jamais et demandera ri-

gouressement, la rétractation des erreurs, le repentir des fautes, avant d'administrer les sacrements.

«...A propos du but, du secret des francs-maçons qu'il nous soit permis de citer un fait dont nous garantissons l'authenticité.

« Dans le mois d'août 1865, nous fîmes connaissance d'un vénérable religieux de l'Ordre des Passionistes, à Hoboken, en face de New York. Dans un entretien à propos des francs-maçons, voici le trait qu'il nous raconta :

« J'ai été appelé, il y a peu de jours, pour administrer un mourant, à Brooklyn. C'était un allemand, que j'avais eu occasion de rencontrer plusieurs fois. Sa fille, unique, excellente catholique, me prévint que son père était franc-maçon, et qu'il fallait exiger sa rétractation. Après avoir entendu sa confession, je lui demandai, s'il n'avait pas appartenu à quelque société secrète.

« Oui, mon père, je suis franc-maçon ; mais, vous le savez, en Amérique, cela n'est pas mal.

« C'est une erreur, lui dis-je, la Franc-Maçonnerie est condamnée partout où elle existe ; il vous faut donc rétracter tout ce que vous avez pu promettre et me délivrer vos insignes.

« Le malade fit bien quelques difficultés, mais il avait gardé la foi, et il signa la rétractation que je rédigeai ; puis il me fallut faire de nouvelles instances pour obtenir son écharpe, son équerre et sa truelle d'argent, son tablier de peau et son rituel, renfermés dans une armoire près de son lit. Je dus lui expliquer la nécessité de se dépouiller de tous ces objets s'il voulait faire preuve d'un repentir sincère. Je sortais, emportant les déponilles opimes, et tout heureux d'avoir arraché une âme au démon. La jeune fille m'attendait dans le vestibule.

« Eh bien ! dit-elle, mon père vous a tout remis, tout, n'est-ce pas ? Il a fait la paix avec Dieu ?

« — Voyez plutôt, ma fille ; et je lui montrai les objets que j'avais à la main.

« Elle les prend l'un après l'autre, et puis, d'un air triste elle dit :

« — Non, tout n'est pas là ; ces insignes, mon père les portait dans sa Loge, et dans les grandes circonstances ; et il n'a pas eu de peine à vous les remettre ; il lui en a coûté davantage pour ce livre, qui est particulier à son grade. Mais il y a encore autre chose.

« — Quoi donc ?

« — Un écrit dont j'ignore le contenu ; mon père m'a recommandé de le porter tout cacheté, après sa mort, au chef de sa Loge. Ce doit être quelque secret important.

« — Je retourne près du malade, et je lui dis :

« Pourquoi me trompez-vous ? Vous allez paraître devant le tribunal de Dieu ; croyez-vous échapper à sa justice ? Vous avez encore quelque chose à me livrer.

« Le malade parut consterné, je remarquai la pâleur de son visage, et le trouble de ses yeux ; puis il dit avec un certain embarras :

« — Mais vous avez tout emporté, je n'ai plus rien à vous livrer.

« — Non, il y a un écrit, comme en ont tous les francs-maçons.

« — C'est une erreur, mon père, je n'ai plus rien.

« Je redoublai d'instance ; tout était inutile, le démon allait triompher ! J'employai tous les moyens que je croyais efficaces en telle occasion. Alors, sa fille ouvre la porte et se jette à genoux aux pieds du lit.

« Oh ! mon père, de grâce, sauvez votre âme, votre fille serait trop malheureuse ! Vous dites que vous m'aimez, prou-

vez-le maintenant.

« Le malade ne s'attendait pas à cette secousse ; ses embrassements et les larmes de sa fille l'émeuvent ; elle lui dit les paroles les plus tendres, lui parle du ciel qu'il perd, et le malade veut répondre :

« — Tu sais que je n'ai rien caché.

« Sa fille prenant un ton inspiré :

« — Ne mentez pas, mon père, vous avez toujours été franc ; que je ne rougisse pas de votre nom ! Donnez-moi le papier que vous m'avez recommandé de porter au vénérable de la Loge.

« A ces paroles, le malade pousse un cri, puis faisant un effort, il dit en soupirant :

« — Non, ma fille, tu ne rougiras pas de ton père. Tiens, prends cette clef à mon cou, ouvre le tiroir, et donne au Père le papier qu'il renferme.

« Puis il retombe affaîssé. Sa fille, promptement comme l'éclair, avait exécuté ses ordres et me remettait un pli cacheté, en disant :

« — Victoire, mon père est sauvé ! Il a vomî le poison.

« Cette scène n'avait profondément touché. Le courage de cette fille me rappelait une chrétienne des premiers siècles. Le malade veut encore quelques heures, et ses dernières paroles étaient un acte de contrition en même temps que de foi et d'espérance. J'ouvris en présence de sa fille le pli cacheté. C'était un serment signé avec du sang. J'avais entendu parler de ce genre d'écrits en usage chez les chefs de la Franc-Maçonnerie ; mais quand je parcourus ce papier, je ne pouvais croire mes yeux. C'était le serment d'une guerre sans fin, sans merci, contre l'Eglise, la Papauté et les rois, avec les plus exécrables malédictions s'il violait sa parole. Ce papier, je l'ai remis entre les mains de l'Archevêque afin qu'il pût apprécier aussi bien que moi la malice infernale de la Franc-Maçonnerie.

En Canada, la Franc-Maçonnerie, a aussi ses adeptes. Les Orangistes d'Ontario et de Québec ont montré, depuis assez longtemps déjà leur animosité contre l'Eglise, les Catholiques et même contre les représentants de l'autorité civile. Leurs luttes contre Mgr. Charbonnel, prédécesseur de Mgr. Lynch, sur le siège épiscopal de Toronto, leurs intrigues lors de la visite du prince de Galles, leurs efforts contre la loi des écoles séparées, pour ne point mentionner d'autres faits, sont encore présents à tous les esprits.

Aujourd'hui les affidés des sociétés secrètes font ce qu'ils ont toujours fait, ils conspirent. Sans respect pour l'honneur et la justice, ils poursuivent leur marche pour atteindre leur but. Embarrasser, pour le moment, l'Eglise et ses ministres, par le mensonge, l'astuce et la violence ; persécuter les fidèles ; abuser de la force pour violer tous les droits ; voilà ce qu'ils font encore. C'est ce qu'ils font au sujet de Riel, et des Métis ; de Lépine qu'ils tiennent dans une prison ténébreuse. C'est ce qu'ils font à propos des Catholiques du Nouveau-Brunswick dont ils emprisonnent les prêtres et dépouillent l'évêque. C'est aussi ce qu'ils se préparent à faire bientôt dans la Nouvelle-Ecosse.

Et comment expliquer autrement, que par la haine fanatique soufflée par les loges orangistes, les lenteurs qu'on apporte à Outaouais, à rendre justice au prisonnier Lépine ? On ne peut faire valoir aucun grief raisonnable et sérieux à l'appui de la sentence de mort que le juge orangiste Wood a prononcée contre lui. La discussion de toutes les questions de droit et de fait qui se rattachent à la cause du noble Métis ont parfaitement établi son innocence. Et cependant il reste sous le verrou de sa prison.

Au Nouveau-Brunswick, une taxe injuste et sacrilège

pèse sur les catholiques, et c'est le gouvernement local lui-même qui l'impose. Elle a pour objet de soutenir les écoles protestantes. Nos lecteurs savent les indignes traitements qu'on a fait subir aux RR. Michaud et Ouellet. Dernièrement c'était le très-vénérable Evêque de St. Jean, lui-même, Mgr. Sweeny, et les RR. Murray et Chapman, qui étaient soumis aux violences officielles. On a saisi le carrosse et divers autres objets appartenant à l'Evêque, et quelques articles précieux qu'on a enlevés dans les appartements des deux prêtres.

Voici une lettre que Mgr. Sweeny a adressée le 7 du courant à la presse, au sujet des saisies dont les catholiques de sa ville épiscopale sont victimes depuis quelque temps :

« Ayant laissé ma propriété se vendre pour n'avoir pas payé les taxes d'écoles, je vous prie de vouloir insérer quelques mots en explication des motifs qui m'ont poussé à permettre cette saisie. Jusqu'ici j'ai toujours payé exactement les taxes dans toutes les parties de la Province où j'ai demeuré, et j'ai à maintes reprises offert de payer, pendant ces deux dernières années, toutes les taxes, excepté celles des écoles.

Mais je ne pouvais pas, en conscience, payer la taxe d'école imposée par la nouvelle loi mise en force dans cette province, parce que je considère cette loi comme très injuste et très oppressive à l'égard des catholiques du Nouveau-Brunswick, et dangereuse pour la foi et les racines de leurs enfants. Cette loi force les catholiques à payer de lourdes taxes pour bâtir et supporter des écoles auxquelles ils ne peuvent, en conscience, envoyer leurs enfants, et en conséquence, s'ils sont fidèles à Dieu, à la conscience et à ce qu'ils doivent à leurs enfants, ils sont obligés, de plus, à établir et soutenir des écoles de leurs propres ressources, comme ils l'ont fait et le font encore, prouvant ainsi par de grands sacrifices volontaires la sincérité de leurs convictions.

Le Conseil qui ordonne la levée de la taxe des écoles pour la ville sait bien que les catholiques, quoiqu'ils forment plus d'un tiers de la population, ne reçoivent pas de part ni de bénéfice des fortes sommes d'argent qu'on leur extorque, et cependant pas un membre du Conseil n'a élevé la voix pour obtenir justice à l'égard de ses constituants catholiques.

Les catholiques supportent leurs propres écoles; pourquoi donc sont-ils obligés à cette taxe odieuse qui ne leur donne rien en retour? Et cette taxe même, pourquoi est-elle imposée?

Les taxes prélevées sur la majorité devraient suffire à l'entretien de leurs écoles. Les catholiques du Nouveau-Brunswick sont aussi loyaux et fidèles que la population de toute autre partie de la Province. La Législature en Statuant sur l'éducation ne devrait-elle pas leur montrer autant de considération qu'en reçoivent la minorité protestante dans la province de Québec et la minorité catholique dans celle d'Ontario?

A différentes reprises la population du Nouveau-Brunswick a adressé à la Législature Provinciale des pétitions demandant pour elle cette mesure de justice, mais bien loin de recevoir la moindre considération, elle est journellement harassée par les officiers de la loi, dans toute la province. Les biens des catholiques sont saisis, et ces derniers même jetés en prison, au mépris du droit et de la conscience. Un jeune homme, n'ayant ni propriétés, ni revenus, et dont les parents étaient pauvres, faisait tous ses efforts pour s'y soustraire. Il n'y a que quelques jours, il fut jeté en prison en vertu de cette loi des écoles.

La constitution britannique garantit à tout sujet de Sa

Majesté la liberté de conscience, mais le gouvernement local fait de ce proviso une moquerie et une déception.

Les Catholiques n'essaient pas de porter atteinte aux droits de qui que ce soit. Ils ne revendiquent que l'exercice de ce droit naturel que tout parent devrait avoir d'instruire et d'élever ses enfants dans les principes les plus surs pour pour en faire de bons chrétiens, et conséquemment de bons citoyens. Ils ne se contenteront jamais à moins. Pourquoi cette sottise hostile à l'égard des catholiques, à cause de leur religion?

Pour l'honneur et la réputation du Nouveau-Brunswick, nous devrions rougir du sentiment anti-catholique qui a semblé diriger la majorité durant la dernière élection locale.

Pas loin de nous, à Montréal, il existe une société littéraire, dont les Constitutions sont impies, et qu'on prétend affiliée à la Franc-Maçonnerie; c'est l'Institut Canadien. Ses membres, autrefois catholiques, n'ont pas reculé devant l'apostasie lorsque leur évêque les a invités à se disperser et à ne plus avoir leurs réunions ordinaires. Ils ont ainsi mieux subi les anathèmes de l'Eglise, que de rompre le lien qui les unit et renoncer au but qu'ils se proposent d'atteindre. Pas de troubles et de tracasseries qu'ils n'aient suscitées à Mgr. Bourget, évêque de Montréal. Et l'on sait quel affaire de Guibord est une de leurs injustices et de leurs impiétés.

Par ordre de la Législature, le Comité chargé de l'enquête sur la transaction des Tanneries, tient ses séances à Montréal; et les membres de l'Assemblée se sont vus une petite vacance qui ne se prolongera pas au-delà du 13 janvier prochain.

Vaches ruses

Monsieur le Rédacteur,

Dans le dernier numéro de votre intéressante *Gazette des Campagnes*, que je lis avec intérêt, j'ai remarqué un article sur la manière de dompter les vaches ruses. Veux-je me permettre de vous donner un moyen, il me semble, plus facile; car la personne qui trait la vache suffit pour la maîtriser.

Il y a deux ans, j'avais eu une vache en bonne condition qui avait ce défaut là; mais, en revanche, elle était bonne laitière. Après avoir essayé toutes sortes de moyens, il m'était venu à l'idée de lui pincer le nez, et cela l'occupait tellement qu'elle se laissait traire sans aucun mouvement de sa part; alors pour exempter cette opération qui demandait deux personnes, je lui mis un anneau de broche dans le nez, après lequel il y avait toujours une petite corde que je lui attachais dans les cornes. Lorsque venait le temps de la traire, la fille détachait la petite corde et l'attachait à un endroit, quelconque, pourvu que ce fut au-dessus de la tête de la vache. La vache se sentant le nez ainsi tendu, restait tranquille. Aujourd'hui elle est parfaitement domptée, et n'a plus besoin de cette précaution. Vu ce défaut, je l'avais achetée à prix réduit. C'est une de mes meilleures laitières.

Je me suis permis de vous indiquer ce moyen, qui pourrait être pratiqué avec succès.

LUC DUPUIS.

Village des Aulnais, 20 décembre 1874.

Comment utiliser les chairs des animaux morts

On les coupe en morceaux qu'on enfouit en les saupoudrant de chaux vive en poudre, ou en les arrosant d'huile sulfurique étendue d'eau. Au bout de cinq à six mois les cadavres sont détrempés et forment une masse terreuse, qui est un engrais très riche en azote et en acide phosphorique.

Nourriture de l'espèce bovine en hiver.

Dès que la nourriture permanente à l'étable devient une nécessité, ajouter au foin, si on le peut, une certaine quantité de racines. Les racines doivent être consommées les premières, attendu qu'elles se conservent mieux que les betteraves; puis celles-ci, quand la provision des racines est épuisée. Il convient d'employer autant que possible les coupe-racines, pour réduire des racines ou betteraves en tranches minces, qu'on dépose ensuite dans les caisses à fermentation, en ayant soin de composer celles-ci par lits alternatifs de racines et de balles de blé. — On fait bien de saupoudrer les racines d'un peu de sel, pour tempérer leur crudité, et la balle de blé avec du tourteau pulvérisé, si on en possède. Le mélange doit fermenter de 36 à 48 heures avant d'être donné au bétail. La nourriture d'une vache moyenne au foin seul peut varier de 24 à 80 livres par jour; si l'on peut donner des racines, préparées comme il a été dit, matin et soir, par ration de 24 à 30 livres par chaque repas, on y ajoutera seulement de 6 à 8 livres de foin par jour pour les deux repas. Si l'on n'a que peu de racines, on peut en donner une seule ration à midi, et alors diminuer proportionnellement le foin du matin et du soir. Dans la préparation qui vient d'être indiquée pour l'emploi des racines, il est essentiel de ne faire entrer que des balles de blé non barbu. Si on livrait en effet au bétail des balles contenant des barbes, leurs piquants pourraient occasionner des maux de langue très-dououreux.

Il y a de grandes exploitations où l'on mélange le foin aux racines en place de balle, en la hachant au hache-paille; d'autres, où le foin, même donné seul, est toujours séché; il est positif que les fourrages, même médiocres, se mangent mieux quand est bûché à feu nu, comme aussi qu'il ne se perd en quelque sorte pas de foin haché; et qu'il ne fuit par conséquent beaucoup moins lorsqu'il est consommé dans cette condition.

La paille de blé fin mêlée au foin, séché, la paille d'avoine, mangée seule, un peu de luzerne sèche de temps à autre mais pas bien longtemps de suite pour ne pas trop échauffer le bétail, constituent aussi une excellente nourriture pour la vacherie. — Le regain, ou foin de seconde coupe, doit être réservé de préférence pour les vaches âgées. — Quand les bestiaux devront travailler l'hiver par des temps froids, il convient de ne les servir qu'avec des couvertures. — *Sud-Est.*

De la profession de fermier.

« Si je n'étais pas Alexandre, je voudrais être Ephésion, » disait jadis un grand conquérant, pensant peut-être à faire comprendre par là que des positions secondaires en apparence valent souvent mieux que d'autres jugées supérieures par les appréciateurs superficiels.

« Si je n'étais pas propriétaire, disait le Marquis de Monteynard, je voudrais être fermier. . . Je ne suis pas fier d'être ni propriétaire; mais satisfait, oui, parce que c'est, je crois, une des situations les plus propres à exercer et à développer l'intelligence, à fournir des éléments de travail et d'occupation, et à offrir aussi mille moyens de se rendre utile à sa famille particulière, ainsi qu'à la grande famille qui est la société. »

« Eh bien, ces avantages considérables et nombreux, dévolus au propriétaire, le fermier peut se les approprier tous, et, sinon dans une mesure égale, à un degré du moins très-suffisant pour se payer de ses peines. »

Tous les résultats du commerce étant, en général, proportionnés aux premiers mises de fonds, il est évident que le fermier dont les moyens sont limités ne peut aspirer à des succès aussi importants que celui qui opère sur une grande échelle. Il est destiné néanmoins à être compris sa situation avec intelligence, qu'il l'ait gouvernée avec ordre et qu'il ait tiré de ses bras comme de ceux de ses auxiliaires tout le parti possible, à recueillir de son travail des fruits assez sensibles pour améliorer son sort. Combien y a-t-il d'exemples de cultivateurs réussissant par acheter la terre dont ils n'étaient d'abord que locataires. Et où prennent-ils l'argent qui doit leur payer si ce n'est sur le bénéfice des récoltes qu'ils leur ont données ?

Combien d'autres exemples de fermiers, prenant des fermes plus fortes que celles par lesquelles ils ont débuté, accroissant

donc peu à peu le cercle de leurs opérations, et par conséquent, aussi les chances et les proportions de leurs profits! — L'essentiel, pour tout individu se mêlant de culture, est de faire d'abord des calculs exacts sur ce qu'il peut et ne peut pas, au point de vue des bras, des capitaux, des moyens de toute sorte enfin dont il dispose. S'il prend plus de terres qu'il n'en peut bien cultiver, toutes en souffriront; s'il n'en a pas assez, au contraire, pour utiliser ses ressources, il surcharge inutilement et à perte la moyenne de ses frais généraux qui répartissent sur quelques champs de plus, ne ferait peser sur chacun de ceux de l'exploitation qu'un chiffre inférieur.

Témoin, comme nous le sommes tous les jours, de la diminution progressive de ceux qui consentent à cultiver la terre d'autrui et persuadé que cette rareté croissante des fermiers est un malheur pour le pays, il nous a semblé utile :

1. Premièrement, de nous demander pourquoi les fermiers disparaissent;

2. En second lieu, d'indiquer comment, selon nous, un plus grand nombre d'habitants des campagnes auraient intérêt à exercer la profession de fermiers;

3. D'offrir, enfin, quelques conseils, mais en nombre fort limité, à ceux qui sont restés fermiers, ou qui voudraient le devenir, afin d'aider à leur réussite.

Presque toutes les locations de terre sont faites à prix d'argent, soit qu'il s'agisse d'un morceau de terre avec ou sans bâtiments. Il y a bien, assez souvent, quelques redevances en nature de stipulées, quelques travaux imposés aux fermiers par leurs baux, ou bien des fournitures dans l'intérêt de l'exploitation; mais l'usage de tout déduire en une somme annuelle à payer se généralise de plus en plus. Seulement comme l'accroissement du numéraire en a diminué la valeur, et qu'une même somme d'argent est devenue peu à peu insuffisante pour fournir aux frais du même train de vie, les propriétaires demandent pour la plupart de l'augmentation.

Tel est peut-être le premier motif pour lequel les premiers disparaissent. Ils vendent plus cher leurs produits, c'est possible; mais les frais de revient fort supérieurs maintenant à peu près le rapport ancien entre leurs recettes et leurs dépenses; et s'il faut payer un fermage plus élevé, quand on a pris d'ailleurs l'habitude de quelques jouissances dont on se passait très-bien autrefois, et dont aucune n'est offerte gratuitement par les marchands, évidemment on n'arrive plus à joindre les deux bouts. Donc il est tout simple que l'on préfère quitter la ferme, pour aller travailler dans les villes ou dans les chantiers.

On se persuade bien à tort aussi que le métier de fermier, est un métier de servitude, et l'on se sent humilié de cette condition.

On peut, enfin, sans crainte de se tromper, mettre la désertion des fermes sur le compte des résultats de l'esprit de routine. Tout marche; tout progresse dans la société nouvelle; et le fermier qui continue à cultiver comme cultivait son arrière-grand-père, payant tout plus cher, et ne récoltant pas plus, est évidemment en perte malgré la plus-value des denrées. S'il changeait ses modes de culture, s'il abandonnait des récoltes non rémunératrices, s'il introduisait des produits qui paient largement l'intérêt des déboursés, peut-être pourrait-il se tirer d'affaire; mais si vous proposez quelques-unes de ces modifications à l'entendre, beaucoup vous répondent, comme argument sans réplique: *Ce n'est pas la coutume.* Et alors il faut succomber sous le poids des impossibilités. On se retire de la ferme; et en vérité l'on fait bien quand on ne veut pas prendre les moyens d'y rester avec profit.

(A continuer.)

Petite Chronique

Sans emploi. — Les journaux de New-York, publient un état de la condition des affaires des manufactures et d'industries employant un grand nombre d'employés. Dans la construction des bâtiments, près de 7,000 hommes sont sans emploi; 1,000 dans la cordonnerie; 6,000 de ceux qui travaillent le fer. Le commerce des meubles a diminué de moitié; près de 2,500 menuisiers sont sans ouvrage. Dans l'imprimerie on en compte 2,009; 2,400 de ceux qui travaillent le fer. Ajoutez à cela maintenant le nombre de dix mille journaliers, et vous arriverez au chiffre de 30,000 hommes sans emploi à New-York, sans compter 10,000 grévistes

La colonie de Piopolis, comté de Mégantic.—Voici comment on apprécie en France, cette nouvelle colonie, composée d'anciens zouaves pontificaux. Nous lisons dans le *Petit Echo de Rome* :

Il y a à peine trois ans, quelques zouaves de Pie IX, réunis autour de leur ancien aumônier de Montréal, désignaient un point encore inexploré sur la carte de leur pays, qui s'appellerait, Piopolis. Jeunes et inexpérimentés, mais alertes et pleins de courage, ils avaient décidé de manier la hache du défricheur avec le même entraînement que, jeunes soldats, ils avaient manié la carabine. Les fondateurs de grandes villes n'avaient certes pas plus de courage, d'énergie, de persévérance, que ces douze zouaves.

C'était dans le printemps de 1871, l'hiver canadien régnait en maître absolu sur ces contrées que traversaient à peine quelques chasseurs ou quelques colons aventureux. Maintenant la cognée du bûcheron a fait de larges trouées dans la forêt; des chemins carrossables sillonnent la contrée; les rampes sont peut-être encore un peu rudes, mais à pied c'est supportable.

La colonie de Piopolis est sur un immense plateau, dont le versant va mollement reposer ses pieds dans le lac Mégantic; la richesse du pays fait croire que la Providence réserve une destinée glorieuse à l'entreprise; avant longtemps des milliers de voyageurs, grâce au chemin de fer, pourront parcourir cette plaine arrosée des sueurs des soldats du pape.

Piopolis se fait donc place dans les forêts d'Amérique; il était réservé aux champions de Pie IX de fonder une colonie qui portât le nom de leur amour de chrétien, de fils et de soldat. Aussi il semblerait que la douce influence de ce nom à travers l'Océan pour se répandre sur les bords du beau lac Mégantic. La colonie comprend déjà plus de 300 Ames; le zèle et la piété des colons n'ont pas tardé à construire une modeste chapelle et un presbytère propre afin d'installer au milieu d'eux Dieu et son ministre. Les enfants ont une école; la santé publique est excellente. Depuis trois ans aucun adulte n'est mort. La mort, il est vrai, est venue cueillir de tendres rameaux de cette jeune famille, mais, ainsi que le disait un saint évêque, les parents doivent peupler le ciel tout autant que la terre. C'est dans l'ordre.

Le commerce a déjà quelques dépôts de marchandises; l'industrie ne tardera pas à paraître sous la forme d'une grande scierie que va établir un Américain entreprenant; un moulin à farine sera bientôt en mouvement; la terre commence à faire vivre ceux qui la cultivent. Il y a dans ce nom de Piopolis tout un avenir.

Un prédécesseur de Pie IX disait un jour à un furouche républicain trop aristocrate pour s'humilier devant un pape, "que la bénédiction d'un vieillard ne portait jamais malheur." Que dirai-je et que faut-il penser de ceux qui ont été bénis par l'auguste Pie IX? Que ne peut-on espérer de l'œuvre de ces jeunes gens! œuvre faite non dans l'espoir du lucre, mais, ainsi que le disait l'un d'entre eux, œuvre faite pour l'honneur du régiment béni par Pie IX?

Ce nom béni plane dans la contrée. La bénédiction d'un vieillard ne peut que porter bonheur; mais quand ce vieillard est un pape et que ce pape est, Pie IX, l'on doit être sûr de posséder un gage de vie, de prospérité, de bonheur, un talisman contre la mort, la ruine, le malheur.

Aussi faut-il le dire, au fond de leurs forêts, le souvenir de Rome est vivant, le souvenir du régiment canadien ne périr pas. Pas un jour ne se passe qu'on ne parle de ce bon temps de Rome; et je suis sûr que, si l'on était embarrassé pour trouver des sacrifices, on en trouverait toujours à Piopolis.

Il y a dans cette petite colonie ce que l'on ne trouve plus guère dans les grandes villes: il y a place pour le cœur, l'hospitalité franche, généreuse. On va à Piopolis; on se promet d'y retourner.

RECETTES

Moyen pour préserver de la rouille toute espèce de métaux

Pour obtenir ce résultat, il suffit de saupoudrer de chaux vive, ou de tremper dans l'eau de chaux les objets de fer et d'acier. Les instruments en fer blanc traités de la même façon se conservent brillants et intacts. Tout le monde possède des instruments en fer blanc, d'acier, des tuyaux de poêle en fonte, etc.

tous ces objets trempés ou lavés à l'eau de chaux se conserveront indéfiniment.

Engelures

Pour s'en préserver, il suffit de se garantir des premiers froids avec soin: on prendra garde aussi de ne point s'exposer à se refroidir tout à coup après avoir eu bien chaud, car c'est le passage extrême entre les degrés de température qui engendre le plus souvent les engelures aux peaux tendres et délicates.

Lorsque l'on a voulu soigner les engelures, on a observé qu'un moyen très-avantageux était de les humecter avec son urine: on en a reconnu les bons effets; bien encore de se frotter les mains et les pieds avec la première neige qui tombe. Lorsque l'engelure dégénère en ulcère, on la lave avec du vin pur, ou encore on applique du cérat.

**A VENDRE A BON MARCHÉ
MOULINS A BATTRE
AVEC POUVOIRS A CHEVAUX
PATENTÉS**

CES Moulins sont reconnus par toutes les Sociétés d'agriculture et par le public comme étant les moulins les plus perfectionnés et les plus complets qui aient jamais été manufacturés en Canada. En vente chez :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| B. Huot dit St. Laurent | St. Lévis |
| Hospice Marceau | St. Henri |
| Jules Casgrain | L'Islet |
| Aug. Dupuis | St. Roch des Aulnaies |
| P. Dessaint | Kamouraska |
| Louis Miller | Kamouraska |
| Elzéar Pelletier | Rivière-du-Loup |
| Clovis Dionne | St. Philippe |
| Aug. Casgrain | Rivière-Quelle |
| O. Montminy | Sts. Marie Beauce |

LE "SUN"

Journal Quotidien et Hebdomadaire pour 1876.

L'approche de l'élection présidentielle donne une importance extraordinaire aux événements de 1876. Nous essayerons de les enregistrer en entier, fidèlement et sans crainte.

Le SUN HEBDOMADAIRE a maintenant atteint une circulation d'au-dessus 70,000 copies. Il a des souscripteurs dans chaque État et territoire, et ses qualités sont bien connues du public. Nous travaillerons non seulement à le maintenir à la hauteur de sa vieille réputation, mais à l'améliorer et à ajouter à sa variété et à sa puissance.

Le SUN HEBDOMADAIRE continuera d'être un véritable journal. On y trouvera toutes les nouvelles du jour condensées quand elles ne sont pas importantes, et détaillées quand elles sont importantes, et toujours elles seront exposées d'une façon claire, intéressante et instructive.

C'est notre but de faire du SUN HEBDOMADAIRE le meilleur journal des familles existantes. Il sera rempli d'une foule de matières à lire variées, convenables et intéressantes, mais on ne publiera rien qui puisse offenser le goût le plus scrupuleux et le plus délicat. Il contiendra les histoires les plus émouvantes du jour, les feuilletons les mieux écrits dans les caractères les plus lisibles.

La partie agricole est surtout en relief dans le SUN HEBDOMADAIRE, et les articles écrits sur l'agriculture seront toujours en rapport avec les progrès de l'agriculture et par conséquent seront très utiles au cultivateur.

Le nombre des indépendants en politique augmente et le SUN HEBDOMADAIRE est leur journal. Il n'appartient à aucun

parti, n'est à aucune dictée de parti, ne lutte que pour les principes et pour l'élection des meilleurs représentants. Il expose la corruption qui fait la honte du pays, et il menace de renverser les institutions républicaines. Il ne craint pas les chevaliers d'industrie, ni ceux qui les maintiennent.

Les marchés de toute espèce et les modes seront régulièrement consignés dans ses colonnes.

Le prix du SUN, HEBDOMADAIRE est de \$1 par année; il a huit pages de matière et cinquante-six colonnes. Comme ce prix, par la peine, le papier, nous ne pouvons pas offrir de premier, nous d'escamote à ceux qui nous obtiendraient plusieurs abonnés. En vertu de la nouvelle loi qui exige que le postage soit payé d'avance; \$1.20 défraiera le coût entier de la souscription. Il n'est pas nécessaire d'être organisé en club, pour avoir le SUN HEBDOMADAIRE à ce prix. Toute personne qui nous fera parvenir \$1.20 obtiendra le journal pour un an.

Nous n'avons pas d'agents voyageurs.
La circulation du SUN QUOTIDIEN est de 120,000. Prix du numéro, 2 cents; Souscription, \$6.50 par année.
Adresser "THE SUN," New-York City, 9 décembre 1874.

A VENDRE

1o. Le magnifique domaine seigneurial de St. Louis Kamouraska, de la contenance de trois cents arpents plus ou moins en superficie, le tout dans un état de culture parfait et amélioré; ayant obtenu au concours agricole de l'an dernier le premier prix comme ferme la mieux tenue du comté. De plus l'ancien manoir et autres bâtisses à l'usage de son exploitation, avec tous les droits de chasse et pêche sur les grèves en arrière, comprenant aussi un vaste et splendide cottage en construction, au milieu d'un bosquet charmant sur un cap; l'un des sites les plus pittoresques et les plus beaux du pays.

2o. Les îles de Kamouraska au nombre de quatre, situées en face du domaine et du village; connues sous les noms de l'Isle aux Cornelles, l'Isle aux Patins, l'Isle Brulée et l'Isle Providence avec aussi les îlots et les droits de chasse et pêche. Ces îles possèdent les pêches les plus importantes et les plus fructueuses de la Côte Sud.

3o. La moitié indivise d'un moulin à farine, connu sous le nom de grand moulin, situé à St. Paschal sur l'un des plus forts pouvoirs d'eau; offrant des grands avantages pour la construction de manufactures. Avec ensemble un terrain de huit arpents en superficie et plusieurs bâtisses, le tout à proximité de la voie ferrée.

Pour les conditions s'adresser à Kamouraska à IVANHOE TACHÉ, écrivain, Propriétaire, A Québec, à MM. C. A. P. PELLETIER, M. P. et JULES TESSIER, A Montréal, à MM. EDOUARD MURPHY, ALPHONSE HUDON et J. B. ROLLAND, négociants, A Ottawa, à GEORGE DUVAL, écrivain, Secrétaire privé de l'Hon. Ministre de la Justice.

Kamouraska, 18 nov. 1874.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Primes ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

FIRMIN H. PROULX,

PRIME. Nous commencerons lundi, à expédier les primes offertes à nos abonnés, en suivant l'ordre de réception du prix d'abonnement. Ceux qui nous feront parvenir durant le mois de décembre le prix d'abonnement pour la nouvelle année auront droit à la prime. C'est le temps où les cultivateurs se font un devoir de payer leurs dettes; qu'ils mettent de côté la part qui revient à la *Gazette des Campagnes*, et qu'ils nous la fassent parvenir, au plus tôt. Il y a à peu près 800 abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement de l'année dernière, parmi lesquels quelques-uns nous doivent plusieurs années d'arrivages; et 1300 qui ont à payer la nouvelle année d'abonnement.

MUSIQUE NOUVELLE

RECUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centimes
Le domino rose.....	Arago	50
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35
Chanson de Jean Prouvaire.....	Holmes	50
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40
Premier amour.....	Rupès	50
Dernier amour.....	Hausser	50
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40
Rappelle-toi.....	Rupès	50
Noble coursier.....	Henrion	35
Chanson d'été.....	Rupès	50
L'élève obstiné.....	Hausser	25
Marthe.....	Rupès	50
O la menteuse.....	Henrion	25
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50
Passes, beau voyageur.....	Le Beau	35
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40
Si vous m'aimez.....	Rupès	50
Je n'ose la nommer.....	Bérat	25
Jeanne d'Arc, au bûcher.....	Boissière	30
La Colombe.....	Valenti	1.50

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement reliés — Boissière — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de GUSTAVE NADAUD
COLLECTION des ROMANCES de H. PROCH
LES RAYONS D'ITALIE, — Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LA VIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11, rue St. Jean, QUÉBEC

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, décembre, 1874.

L'ESCOMTE autorisé sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 per cent.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.